

RECOMMANDATION UIT-R F.347*

**CLASSIFICATION DES SYSTÈMES RADIOTÉLÉGRAPHIQUES
À PLUSIEURS VOIES POUR LIAISONS À GRANDE DISTANCE
EMPLOYANT DES FRÉQUENCES INFÉRIEURES À 30 MHz ENVIRON
ET DÉSIGNATION DES VOIES DANS CES SYSTÈMES**

(1956-1959-1963)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il existe un grand nombre de systèmes radiotélégraphiques à plusieurs voies pour liaisons à grande distance employant des fréquences inférieures à 30 MHz environ et qu'il est souhaitable de les classer en catégories;
- b) que le manque d'uniformité dans la disposition et la désignation des voies dans ces systèmes peut donner lieu à certaines difficultés lorsqu'une station d'émission doit travailler avec plus d'une station de réception;
- c) que l'essor toujours plus considérable des systèmes télégraphiques à plusieurs voies rend souhaitable l'adoption d'une désignation uniforme des voies de tels systèmes,

recommande

1. que ces systèmes soient classés, et les différentes catégories désignées par des lettres de l'alphabet de la manière suivante:

1.1 *systèmes à plusieurs voies à répartition dans le temps*: lettre T majuscule (par exemple: systèmes synchrones, comme le Baudot, les multiplex RCA et TOR et le système bivalent pour câble);

1.2 *systèmes à plusieurs voies à répartition en fréquence*:

1.2.1 systèmes dans lesquels les états significatifs sont caractérisés par l'émission de fréquences *invariables*: lettre U majuscule (par exemple: multiplex harmonique à déplacement de fréquence);

1.2.2 systèmes dans lesquels les états significatifs sont caractérisés par l'émission de fréquences *variables*: lettre V majuscule (par exemple: duoplex à 4 fréquences);

1.3 *systèmes à plusieurs voies employant une combinaison de ces procédés*:

1.3.1 systèmes à répartition en fréquence à fréquences invariables combinés avec un système à répartition dans le temps

1.3.2 système duoplex à 4 fréquences combiné avec un système à répartition dans le temps

} combinaison de lettres correspondant aux procédés désignés ci-dessus, les lettres désignant la répartition en fréquence (U ou V) étant toujours écrites les premières;

2. que, lorsqu'un signal télégraphique multivoie est transmis par un émetteur radiotéléphonique multivoie, la désignation de la voie téléphonique employée apparaisse en premier et soit conforme aux termes de la Recommandation 348;

3. que, lorsqu'un signal télégraphique multivoie est transmis par un émetteur à bandes latérales indépendantes employé seulement pour la télégraphie, la désignation de la bande latérale employée apparaisse en premier. La lettre H sera employée pour désigner la bande latérale supérieure et la lettre L pour la bande latérale inférieure;

4. que les voies télégraphiques des systèmes à répartition dans le temps soient désignées par des lettres majuscules A, B, C, D, etc.; quand les voies sont elles-mêmes subdivisées, qu'elles soient désignées, par exemple, par: A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4, etc.;

5. que les voies télégraphiques des systèmes à répartition en fréquence soient désignées par des chiffres;

* La Commission d'études 9 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2000 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

6. que les voies télégraphiques des systèmes employant une combinaison de procédés multivoies soient désignées par une suite de lettres et de chiffres:

par exemple:

lorsqu'on emploie un système à répartition en fréquence, dans lequel les états significatifs sont caractérisés par l'émission de fréquences invariables et qui est désigné par la lettre U et que l'on manipule la 3^e voie de ce système par un système à répartition dans le temps (lettre T), la voie B de ce dernier sera indiquée par: U3TB;

si la voie B est elle-même subdivisée et que la sous-voie 2 est employée, elle sera désignée par: U3TB2;

si le système indiqué ci-dessus est utilisé dans la voie B d'un émetteur à bandes latérales indépendantes employé pour la téléphonie, les désignations correspondantes seront: BU3TB ou BU3TB2;

si le système indiqué ci-dessus est situé dans la bande latérale supérieure d'un émetteur multivoie à bandes latérales indépendantes, employé seulement pour la télégraphie, les désignations correspondantes seront: HU3TB ou HU3TB2;

si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, le système multivoie considéré peut être indiqué par un chiffre placé entre les lettres T et B, et lorsque deux sous-voies (quart de voie) sont combinées pour former une sous-voie travaillant à demi-vitesse (demi-voie), chaque composante ou quart de voie peut être désignée par l'emploi de chiffres séparés par une barre de fraction. La désignation complète: HU3T4B2/4 est applicable à la disposition indiquée par les flèches à la droite de la Fig. 1;

dans les réseaux de communication établis, où les dispositions des sous-porteuses, des systèmes de multiplexage, de voies et de sous-voies sont permanentes et mutuellement connues des chefs de station à chaque extrémité du circuit, il sera permis de raccourcir la désignation complète ci-dessus HU3T4B2/4, en commençant par la première lettre ou le premier chiffre le plus important pour l'identification. Par exemple: 4B2/4 désignera, dans ce cas, la zone spécifique représentée par les flèches dans la partie de droite de la Fig. 1.

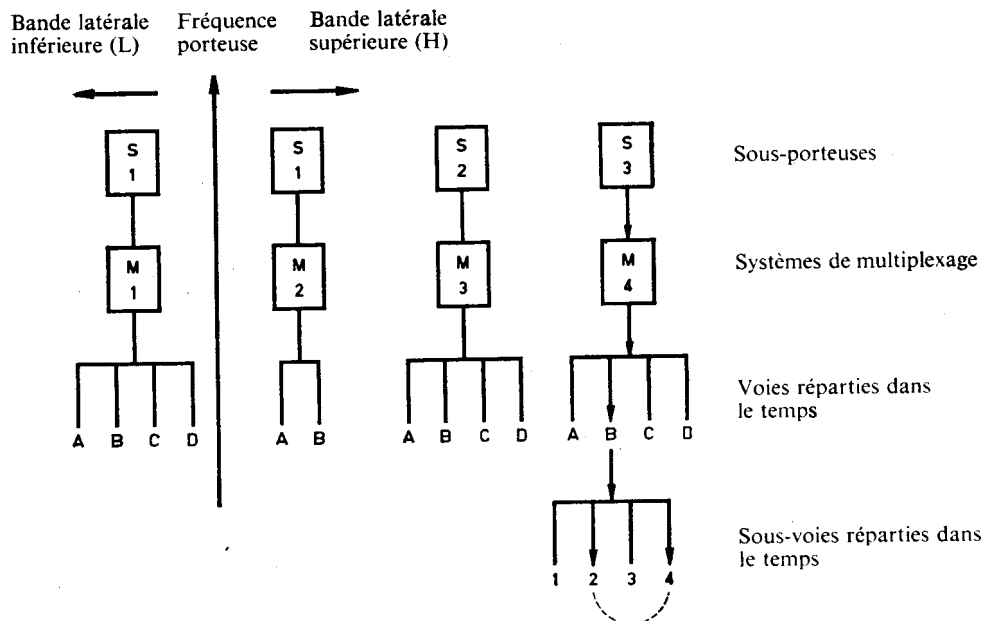


FIGURE 1 – Emetteur pour la radiotélégraphie multivoie à bandes latérales indépendantes

D01-sc

Note – Les sous-porteuses sont numérotées dans l'une ou l'autre bande latérale indépendante, dans l'ordre où elles sont situées par rapport à la porteuse réduite ou supprimée en commençant avec le chiffre 1 de part et d'autre de cette porteuse.